

Compte rendu de la séance du 28 septembre 2021

Présents : Serge DIDELET, Patrick-Albert JAURES, Christiane CARLES, Stéphanie DURAND, Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Jean-Luc LOUAIZIL, Eric PARDAILHE, Chantal PAULY, Sabrina STUM, Céline VILLEBRUN

Absente : Evelyne JOURDAIN

Secrétaire de séance : Christiane CARLES

Mr le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Donation du mémorial du maquis de Bir-hakeim par l'association « L'Amicale des Anciens du Maquis de Bir Hakeim » à la commune
- Participation au fonds d'aide départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel
- Exonération en faveur des vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et des vignes

Ordre du jour:

- Transfert de l'exercice de la compétence "Maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électroniques et hybrides (IRVE)" à Hérault Energies
- Choix des entreprises pour l'aménagement pôle accueil Mourèze
- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2020
- Don pour la Maison d'Accueil Spécialisée M.A.S. - L'ENSOLEILLADE de Saint André de Sangonis
- Questions diverses
 - Bilan de la journée des patrimoines
 - Information sur la journée du dimanche 17 octobre

Les gestes barrières seront respectés.

Approbation du compte rendu du conseil du 28 juin 2021 à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Transfert de l'exercice de la compétence "Maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE)" à Hérault Energies (2021 17)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Approuve le transfert de la compétence « *IRVE : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » à Hérault Energies pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, conformément à l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies.

- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence

- S'engage à verser à Hérault Energies les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies.

- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues à Hérault Energies.

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec Hérault Energies la convention définissant les modalités d'intervention du syndicat, ainsi que la participation financière de la collectivité et les modalités de paiement.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des autres actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

10 voix pour

Choix des entreprises pour l'aménagement des abords du pôle accueil Mourèze (2021 18)

Par délibération n° 2020-24 en date du 15 octobre 2020, le conseil municipal avait autorisé Mr le Maire à lancer la consultation des entreprises pour l'aménagement pôle accueil Mourèze.

Après analyse des offres reçues par le bureau d'étude ESKIS, mandaté, au vu des pièces fournies et suite au classement issu de la pondération des critères les entreprises retenues sont :

Lot 1 VRD

Entreprise TPSO pour un montant de 211 483,90 € HT

Lot 2 Espaces verts

Entreprise ID VERDE pour un montant de 23 980,35 € HT

Le Conseil Municipal approuve le choix des entreprises et prend acte de la signature du marché avec ces entreprises.

10 voix pour

Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2020 (2021 19)

Présentation du rapport par Chantal Pauly

Après avoir délibéré le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

10 voix pour

Don pour la Maison d'Accueil Spécialisée M.A.S. - L'ENSOLEILLADE de Saint André de Sangonis (2021 20)

Mr le Maire explique au Conseil que la Maison d'Accueil Spécialisée "L'Ensoleillade", accueillant des personnes en situation d'handicap, a effectué des travaux et aménagé une nouvelle structure "unité de répit".

Dirigé par l'association ADPEP 34, cet IME (Institut médico-éducatif) aide à l'insertion des plus vulnérables dans la société. "Nous participons à ce projet au titre de l'amitié, de la solidarité, de l'être humain.

Afin d'aider au financement trois maires, ont fait le déplacement en vélo jusqu'à Toulouse pour récolter des fonds pour aider à terminer cette unité sur toute la partie paysagiste. "*Ce projet d'aménagement sera réalisé avec les jeunes, qui planteront eux-mêmes les arbres. Ils entretiendront les végétaux, fabriqueront des oyas (irrigateurs autonomes) lors d'ateliers à Argileum à Saint-Jean-de-Fos. Cela permettra aussi à ces jeunes de s'investir dans un projet d'insertion professionnelle autour de l'aménagement d'espaces verts*"

Mr le Maire propose au Conseil de faire un don à la Maison d'Accueil Spécialisée "L'Ensoleillade" afin de participer à cette aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une participation à hauteur de 150,00 €

10 voix pour

Donation du mémorial du maquis de Bir-hakeim par l'association "L'Amicale des Anciens du Maquis de Bir-HAkeim (2021 21)

Mr le Maire fait part au conseil du vœu de l'association de l'Amicale des Anciens du Maquis du Bir Hakeim qui souhaite céder à la commune les terrains cadastrés C 313 et C 77, lieu dit « la lauriere », emplacement de la stèle du mémorial du maquis de Bir-hakeim.

En contrepartie la commune s'engage à en assurer la responsabilité, l'entretien et les travaux nécessaires à la pérennité de cet ouvrage.

S'agissant d'un élément patrimonial, le maire demande au conseil de se prononcer et l'autoriser à rédiger et à signer un acte administratif en transférant la propriété à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la donation des parcelles par l'Association de l'Amicale des Anciens du Maquis de Bir-Hakeim.

10 voix pour

Participation au fonds d'aide départemental de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel (2021 22)

M. le Maire expose au conseil que les dégâts consécutifs à l'épisode de gel début avril 2021 sont considérables pour le secteur agricole et tout particulièrement pour les viticulteurs et les arboriculteurs de l'Hérault et de la commune.

Il propose, en conséquence, au conseil municipal d'abonder le Fonds départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

Décide d'abonder le fonds départemental à hauteur de 1 000,00 euros ;

10 voix pour

Exonération en faveur des vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et des vignes (2021 23)

Le Maire expose les dispositions de l'article 1395 A bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour une durée de huit ans maximum, les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes pour deux ans.

8 voix pour

Fin de la séance 19h50

Questions diverses

- Bilan journée Patrimoine
- Information journée du dimanche 17 octobre